

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 12/07/2018

Reçu en préfecture le 12/07/2018

Affiché le



ID : 065-246500573-20180710-2018_56-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 juillet 2018

N° 2018-56

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 10 juillet, à 16h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (40) : TARDOS Jean, TREY Jean-Claude, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, DUBARRY Jean-Bertrand, ESTRADE Pierre, GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, DESCOUENS Bernard, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, BACQUE Jean, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, LAIREZ Céline, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

Présents non votant : LANTOINE Michèle, PEFONTAN Marie-Madeleine, TOUCOUERE Laurent

Titulaires absents non représentés (17) : MOUNIQ Jean, CHATILLON Frédéric, DELCASSO Maryse, MALERE Hélène, PAUCIS Jean, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, ROCHER Jacques, CARMOUSE Catherine, BRUN Didier, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique

Procurations (7) :
Thierry VIDAL à Jean-Claude TREY
Raymond MUR à Nadine DESMARAIS
Gilbert ROTGE à Jean-Pierre BECH
Noël LACAZE à Philippe CARRERE
Pierre FORGUE à Aline NARS
Maryse POME à Jean-Henri MIR
Jacques ROCA à André MIR

Monsieur Pierre ESTRADE a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires du lancement d'actions PPG revêtant un caractère d'urgence :

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| Nombre de membres en exercice : | 64 |
| Qui ont pris part à la délibération : | 47 |
| Dont 7 procurations | |
| Votes pour : | 47 |
| Vote(s) contre : | 0 |
| Abstention(s) : | 0 |
| Date de la convocation : | 3 juillet 2018 |

OBJET : GEMAPI : lancement actions PPG d'urgence

Travaux d'urgence ruisseau Riou Long à Loudenvielle

Monsieur le Président informe les membres présents que la commune de Loudenvielle sollicite la CCAL, dans le cadre de sa compétence GEMAPI, pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage relative à des travaux urgents au niveau du ruisseau du Riou long.

En effet, le ruisseau du Riou Long a connu récemment un désordre lié à la création d'une lave torrentielle due à un phénomène de débordement. Le RTM vient de démarrer des travaux d'urgence consistant au curage des ouvrages de protection. Cependant des travaux préventifs de corrections torrentielles doivent être engagés au plus tôt afin de prévenir tout autre phénomène.

Monsieur le Président précise que le RTM a rédigé une note technique présentant les travaux à effectuer et estime l'opération à 40.900 € H.T.

Travaux d'urgence canal de Bourisp

Réalisation de travaux de curage du fossé, risque d'inondation du supermarché.

Montant : 850€ ht – 1 020€ ttc

Travaux d'urgence lac de Génos Loudenvielle

Extraction des matériaux d'atterrissement lac de Génos Loudenvielle, risques majeurs pour les biens et les personnes en cas de nouvelle crue.

Montant : 56 000€ ht – 67 200€ ttc

Travaux d'urgence Barrancoueu

Visite le 12 juillet à 15h sur place CATER et PETR

Travaux d'urgence Vielle Aure

Travaux d'urgence Aragnouet

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- la prise en charge par la CCAL de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations ;
- de l'autoriser à consulter des bureaux d'étude pour une prestation complète de maîtrise d'œuvre ;
- de l'autoriser à solliciter l'Etat, le Département et la Région pour l'obtention éventuelle d'une aide ;
- d'effectuer les démarches auprès de la DDT 65 dans le cadre de la déclaration loi sur l'Eau et de signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve les propositions de Monsieur le Président et le mandate pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,

P. CARRERE


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU